



RÈGLEMENT COURSES DE COUERON 24 MAI 2025

Article 1 : Date et lieu

Les courses de 5 kms et 10 kms de Couëron, organisées par l'ES Couëron Athlétisme, affiliée à la FFA, se dérouleront le samedi 24 Mai 2025 à proximité du Kiosque à Musique, Quai Jean-Pierre Fougerat, 44200 Couëron.

Les horaires, parcours et divers renseignements concernant les 2 épreuves sont consultables sur notre site internet <https://www.escoueron-athletisme.com>

Article 2 : Organisation / Départ/ Ravitaillement

ORGANISATION

L'accueil se fera près du Kiosque à Musique, Quai Jean-Pierre Fougerat. Le stationnement des voitures sera assuré sur des parkings à proximité (suivre le fléchage). Privilégiez svp l'écomobilité pour nous rejoindre (co-voiturage, transports en commun, vélo...) 😊 !

Un village course sera installé près de la zone de départ et d'arrivée. Sanitaires et consignes surveillées seront à disposition des coureurs non loin de la zone de départ/arrivée. L'organisateur n'est pas responsable des effets personnels déposés à la consigne.

L'ESC Athlétisme est soucieuse du respect de l'environnement. Nous demandons aux coureurs, à leurs supporters et aux spectateurs de respecter la nature en mettant leurs déchets dans les poubelles mises en place sur le site et sur le parcours.

Un espace de restauration, situé près de la zone départ/arrivée sera à la disposition des concurrents et spectateurs.

DEPARTS

5 kms : 17h00

10 kms : 17h45

RAVITAILLEMENT

Course 5 kms : pas de ravitaillement sur le parcours. A l'arrivée : liquide

Course 10 kms : Ravitaillement au 5^{ème} km (liquide) puis à l'arrivée (liquide)



Article 3 : Modalités et prix des inscriptions / Retrait des dossards

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont individuelles et s'effectuent **exclusivement en ligne** sur le site internet de notre partenaire Espace Compétition en suivant le lien <https://www.espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2935>. Pas d'inscription sur place.

Les 2 courses sont ouvertes aux licenciés FFA ainsi qu'aux non-licenciés.

5 kms : course ouverte pour les catégories minimales (U16, année de naissance 2010-2011) à masters.

10 kms : course ouverte pour les catégories cadets (U18, année de naissance 2008-2009) à masters.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les inscriptions de mineurs.

Licenciés FFA : la participation aux épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass J'aime Courir délivré par la FFA. La licence devra être valide au plus tard le vendredi 16 mai 2025 à 23h59.

Non-licenciés FFA : la participation aux épreuves est subordonnée au téléversement d'un PPS https://pps.athle.fr/users/sign_in. Il doit être joint au dossier lors de l'inscription en ligne, ou ultérieurement, et au plus tard le Vendredi 16 mai 2025 à 23h59. Nous n'acceptons pas les certificats médicaux.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un PPS.

Les tarifs des inscriptions sont les suivants :

5 kms : 6 € pour les licenciés et 8 € pour les non-licenciés

10 kms : 12 € pour les licenciés et 15 € pour les non-licenciés

La date de clôture des inscriptions est fixée au plus tard le vendredi 16 Mai à 23h59. Toute demande d'inscription au-delà de cette date sera refusée. Les complétudes ou demandes de régularisation de dossier doivent être envoyées à l'organisateur au plus tard vendredi 16 Mai à 23h59. Tout dossier incomplet ou non régularisé sera invalidé, le coureur ne pourra prendre le départ de la course ni prétendre à un remboursement.

Pas de remboursement en cas de désengagement de la part de l'athlète.



RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés :

- La veille de la course au magasin Décathlon Atlantis de 16h à 19h30
- Le jour de la course au secrétariat à partir de 15h00 et au plus tard 15 minutes avant le début de chaque course

Le dossard sera remis au coureur contre présentation de sa carte d'identité et de la signature de la feuille d'émargement (valable pour les licenciés et non licenciés).

Pour limiter notre impact sur l'environnement, nous avons choisi des **dossards réutilisables qui doivent impérativement être restitués à l'issue de la course.**

Le dossard devra être positionné sur le devant du maillot et être entièrement lisible et visible tout au long de la course.

Article 4 : Annulation et modification

En cas d'annulation de l'épreuve, fortuite et indépendante de la volonté de l'organisation (arrêté préfectoral, météorologique, sanitaire...), les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Article 5 : Obligations des athlètes

Chaque athlète court dans sa catégorie au jour de la course comme stipulé dans le règlement général de la FFA. Tout athlète ne courant pas dans sa catégorie sera Hors Classement et ne pourra recevoir de récompense.

Article 6 : Déroulement des épreuves

Les coureurs devront se présenter sur la ligne de départ au plus tard 5 minutes avant l'horaire annoncé de début de course.

Les parcours seront protégés par des commissaires, mis en place par l'organisateur pendant toute la durée des courses.

Les bâtons ne sont pas admis.

Article 7 : Mise hors course / Sécurité

Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Conséquemment, sachez réguler vos efforts. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique.

Tout médecin ou secouriste de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Au-delà de 1h30 de course, tout concurrent sera mis hors course et non classé.

Article 8 : Classement / Récompenses

CLASSEMENT

Les classements individuels seront affichés sur place et disponibles également sur le site de notre partenaire Espace Compétition.

Les réclamations seront reçues par le directeur de course, **dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.**

RECOMPENSES

Course 5 kms :

- 3 premiers masculins
- 3 premières féminines

Course 10 kms

- 3 premiers masculins
- 3 premières féminines
- Le/la premier.ère athlète de chaque catégorie, de cadets à masters

Présence de l'athlète obligatoire pour obtenir la récompense.

Article 10 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile auprès de la FFA.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux coureurs non-licenciés de s'assurer individuellement.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels durant la manifestation sportive.

Article 11 : Droit à l'image et communication

En acceptant le règlement, chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires, à utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit et sur tout support, ainsi qu'à les publier sur les différents sites de l'organisateur (site internet et/ou réseaux sociaux).

L'organisateur pourra également envoyer par différents moyens (courriel/sms) aux participants des informations relatives aux organisations de l'E.S. Couëron Athlétisme.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 12 : Acceptation du règlement

Tout concurrent prenant part à l'une des 2 épreuves de la Course de Couëron reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les différentes dispositions.